



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/048

**Thème :**  
ENVIRONNEMENT 1

**Objet : Convention  
d'objectifs et de  
financements avec la  
ligue pour la protection  
des oiseaux (LPO).**

**Convocation :**

**Date :** 21/03/2019

**Affichage :** 21/03/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 23

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 29

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Étaient représentés :**

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;  
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;  
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

**Absents excusés :**

POYAU Aurélie, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

**Rapporteur : Francine DAERDEN**

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Créée le 5 avril 1998, l'association a pour objectifs :

- De protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie,
- De lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée,
- De promouvoir la découverte et l'accès à la nature,
- D'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce son action sur l'ensemble de la RÉGION SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le patrimoine naturel exceptionnel de la commune de Briançon constitue une richesse inestimable à valoriser auprès du plus grand nombre. Dans le même temps, il représente une responsabilité majeure en termes de préservation et conservation. La LPO PACA, forte des actions menées depuis de nombreuses années à Briançon, et suite à l'implantation de son antenne départementale au sein de la commune, propose à la municipalité de l'accompagner pour promouvoir la biodiversité sur le territoire communal.

Depuis 2008, la commune de Briançon et la LPO PACA ont développé et réalisé des projets autour de la biodiversité : amélioration des connaissances et valorisation du patrimoine naturel avec l'Atlas de la Biodiversité Communale, réalisation d'une carte de découverte des oiseaux de la commune, mise en place d'un Refuge LPO au Parc et verger de la Schappe depuis 2013, etc.

Il s'agit aujourd'hui de continuer cette dynamique en proposant un développement pérenne des projets dans ces domaines, en particulier autour du Refuge LPO qui vise à préserver et développer la biodiversité de la « nature ordinaire » en milieu urbain.

Il est proposé de formaliser la relation qu'entretient la ville avec cette association dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements (CPO) pour la période 2019- 2023.

La convention annexée à la présente délibération définit les objectifs et les engagements des deux parties pour la mise en œuvre de ces actions, centrées autour du Refuge LPO à la Schappe.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

ENVIRONNEMENT 1 DEL 2019.03.27/048

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,

**ERIC DUBOIS**



AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

Blank lined area for document content.

For the... of the delegation  
le Directeur général des services  
Eric DUBOIS



AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**ENVIRONNEMENT 1 DEL 2019.03.27/048**

---

**CONVENTION PLURIANNUELLE**  
**D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**  
**2019-2023**

---



**AGIR pour la**  
**BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**ENTRE :**

L'association **LPO PACA**, représentée par son président en exercice, Monsieur **François GRIMAL**, dûment habilité à signer la présente convention.

Ci-après désignée « La LPO PACA ».

**D'UNE PART,**

**ET,**

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Gérard FROMM** dument habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal N° DEL 2019.03.27/048 du 27 mars 2019.

Ci-après désignée la « commune de Briançon »

**D'AUTRE PART,**

**PRÉAMBULE**

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en RÉGION SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Créée le 5 avril 1998, l'association a pour objectifs :

- de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie ;
- de lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée ;
- de promouvoir la découverte et l'accès à la nature ;
- D'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce son action sur l'ensemble de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le patrimoine naturel exceptionnel de la commune de Briançon constitue une richesse inestimable à valoriser auprès du plus grand nombre. Dans le même temps, il représente une énorme responsabilité en termes de préservation et conservation. La LPO PACA, forte des actions menées depuis de nombreuses années à Briançon, et suite à l'implantation de

son antenne départementale au sein de la commune, propose à la municipalité de l'accompagner pour promouvoir la biodiversité sur le territoire communal.

La commune de Briançon s'est engagée dans une politique de développement durable, et en particulier en faveur de la biodiversité.

Depuis 2008, la commune de Briançon et la LPO PACA ont développé et réalisé des projets autour de la biodiversité : amélioration des connaissances et valorisation du patrimoine naturel avec l'atlas de la biodiversité communale, réalisation d'une carte de découverte des oiseaux de la commune, mise en place d'un refuge LPO au parc et verger de la Schappe depuis 2013, etc.

Il s'agit aujourd'hui de continuer cette dynamique en proposant un développement pérenne des projets dans ces domaines, en particulier autour du refuge LPO qui vise à préserver et développer la biodiversité de la « nature ordinaire » en milieu urbain.

Par conséquent, la commune de Briançon entend formaliser ses relations avec la LPO PACA dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements 2019-2023, qui a pour but de définir les objectifs et engagements des deux parties pour la mise en œuvre de ces actions, centrées autour du refuge LPO.

## **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de cette convention est d'établir les modalités du programme refuge LPO au parc et verger de la Schappe sur la commune de Briançon. Ce programme est conçu pour concilier les actions de connaissance, protection et valorisation de la biodiversité.

La LPO PACA s'engage à réaliser les actions décrites dans le programme refuge LPO en relation avec la commune de Briançon, telles que définies à l'article 2 de la présente convention.

En outre, les deux parties s'unissent pour susciter des participations bénévoles auprès de tous les publics, que ce soit des particuliers, des établissements scolaires, des associations de défense de l'environnement, des entreprises et commerces locaux.

Les modalités d'exécution techniques et financières détaillées du programme refuge LPO sur le territoire du parc et verger de la Schappe de la Ville de Briançon pourront faire l'objet d'un avenant annuel qui précisera le contenu de l'année à venir. Chaque année, le contenu de ce programme pourra être adapté en fonction des priorités identifiées conjointement par les partenaires, et des moyens alloués à ces actions.

### **ARTICLE 2 - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET**

La mise en œuvre du programme refuge LPO du parc et verger de la Schappe repose sur le diagnostic écologique du site réalisé en 2014, qui définit les objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Favoriser la diversité des habitats et des espèces**
  - 1.1. Maintenir et/ou restaurer les zones « refuges » pour la biodiversité.
  - 1.2. Favoriser la reproduction des espèces en augmentant la capacité d'accueil de la faune et la ressource alimentaire disponible.
  - 1.3. Adapter les périodes et les techniques d'entretien pour les accorder avec les exigences écologiques de la faune présente.
- **Objectif 2 : Suivre les effets de la gestion sur le site**
  - 2.1. Mettre en place des indicateurs afin d'évaluer la gestion et de garantir la qualité des actions mises en œuvre.

- 2.2. Apporter d'éventuelles améliorations au besoin en ajustant et en complétant les efforts de gestion.
- 2.3. Compléter les inventaires pour adapter les mesures de gestion si besoin selon les résultats.
- **Objectif 3 : Informer, sensibiliser**
  - 3.1. Faire connaître aux habitants et aux visiteurs la richesse biologique présente sur le parc et verger de la Schappe.
  - 3.2. Découvrir, à travers l'exemple du refuge LPO, ce qu'il est possible d'entreprendre en faveur de la faune sauvage.
  - 3.3. Former le personnel aux nouvelles techniques d'entretien du parc.

### ARTICLE 3 – ACTIONS À RÉALISER

Les parties prenantes s'accordent sur les priorités et le contenu suivant :

- **Axe aménagement et gestion :**
  - **A1.** Gestion des déchets et des incivilités (remise en état de l'observatoire) ;
  - **A2.** Gestion des boisements et plantation de bosquets arbustifs (intervention minimale hors cœur du parc et verger, interventions à l'automne, etc.) ;
  - **A3.** Installation et entretien de nichoirs et gîtes ;
  - **A4.** Création de la mare (à finaliser en l'étanchéifiant et régulant le débit d'eau) ;
  - **A5.** Maintien de prairies fleuries (à laisser en hautes herbes avec un fauchage tardif tous les 1 à 2 ans) ;
  - **A6.** Gestion et aménagement du lac (information relative aux nourrissages des canards, aménagements compatibles avec la préservation de la biodiversité) ;
  - **A7.** Limiter le dérangement (réglementation des chiens).
- **Axe amélioration des connaissances/suivis :**
  - **C1.** Suivi annuel des oiseaux ;
  - **C2.** Inventaire continu de la faune du refuge LPO ;
  - **C3.** Inventaire du Jardin du Gouverneur.
- **Axe sensibilisation/éducation :**
  - **P1.** Formation du personnel des services techniques et des décideurs
  - **P2.** Animations sur le site (rendez-vous nature)
  - **P3.** Valorisation du site pour informer les visiteurs de la démarche de la commune et les sensibiliser à la biodiversité du site (panneaux d'information).

### ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES

La commune de Briançon s'engage à soutenir la LPO PACA dans la réalisation du projet, en allouant une subvention d'un montant prévisionnel global estimé à MILLE SIX CENT EUROS (1600,00 €) par an, pendant cinq ans, qui sera fixé chaque année lors de l'approbation du budget primitif par le conseil municipal.

Cette subvention sera versée en une seule fois, après le vote du budget par le conseil municipal, directement au compte de la LPO PACA.

### ARTICLE 5 - ÉVALUATION

À l'issue de chaque période annuelle, les actions conduites feront l'objet d'une évaluation au regard des objectifs du projet porté par la présente convention et au regard des financements accordés. Cette évaluation prendra la forme d'un document de synthèse établi par la LPO PACA et d'un rendez-vous de bilan.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

**ARTICLE 6 - COMMUNICATION**

Les parties pourront communiquer et faire la promotion du présent partenariat. Lors de toute communication, elles s'engagent à mentionner le nom de l'autre partie. Préalablement à toute communication externe, elles soumettront leurs projets à l'autre partie pour accord express dans un délai de huit jours. Passé ce délai, l'accord est réputé acquis.

**ARTICLE 7 - CONTRÔLE**

La LPO PACA s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la commune de Briançon de l'utilisation de l'aide financière conformément à la présente convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

**ARTICLE 8 - AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ - ASSURANCE**

La LPO PACA souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité exclusive.

**ARTICLE 10 - DURÉE - RÉILIATION**

La présente convention prend effet à compter de sa ratification par les deux parties et s'achèvera le 31/12/2023.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**ARTICLE 11 - LITIGES**

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, donnera lieu à une tentative de transaction. Dans l'éventualité où un accord ne pourrait être obtenu, les parties conviennent que l'affaire sera portée devant le Tribunal compétent.

**ARTICLE 12 - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour l'association LPO PACA** : en son siège situé 6 avenue Jean Jaurès - Villa Saint Jules - 83 400 HYÈRES.

Fait en 2 exemplaires à Briançon, le

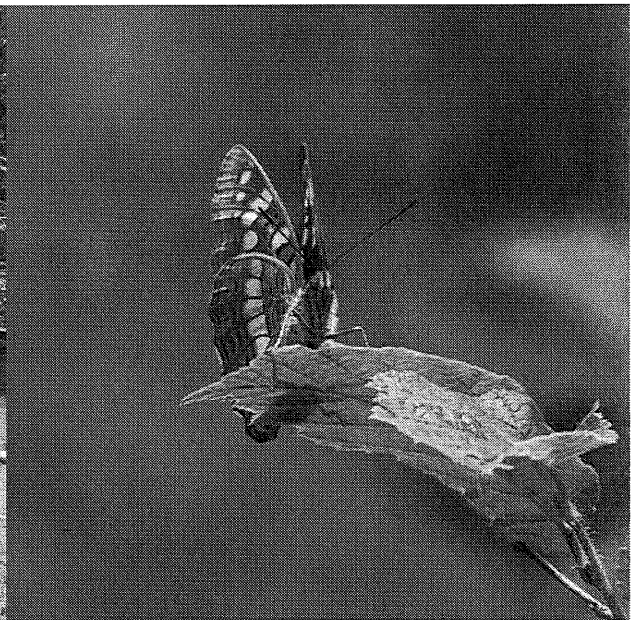
**Le Maire de Briançon**  
**Gérard FROMM.**

**Le Président de la LPO PACA**  
**François GRIMAL.**



# Bilan du Refuge LPO du parc et verger de la Schappe à Briançon

Inventaires et actions menées de 2013 à 2018



[paca.lpo.fr](http://paca.lpo.fr)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

## AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu l'Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

### Nom du représentant légal de l'association

François GRIMAL, Président de la délégation

### Direction de l'association

Benjamin KABOUCHE, Directeur de la délégation  
Magali GOLIARD, Directrice adjointe

### Adresse du siège social

**LPO PACA**  
Villa Saint Jules  
6, avenue Jean Jaurès  
83400 HYERES

### Coordonnées téléphoniques

Tél. : 04.94.12.79.52  
Fax. : 04.94.35.43.28  
E-mail : [paca@lpo.fr](mailto:paca@lpo.fr)  
Site : <http://paca.lpo.fr>  
SIRET : 350 323 101 00062  
Code APE : 9499Z

### Rédaction / Suivi du projet

Anaïs MERDRIGNAC, volontaire en service civique  
Vanessa FINE, responsable de programme Hautes-Alpes  
LPO PACA - Antenne des Hautes-Alpes - 11 avenue René Froger - 05100 Briançon  
Tél : 04 92 21 94 17 – Mail : [vanessa.fine@lpo.fr](mailto:vanessa.fine@lpo.fr)

### Relecture

Marion FOUCHARD

### Date

Décembre 2018 (V1) ; 05 février 2019 (V2)

### Citation recommandée

LPO PACA (2018). Bilan du Refuge LPO du parc et verger de la Schappe 2013-2018. Rapport commune de Briançon. Briançon : 19 pages.



## AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE

Reçu l'AR **Remerciements**

Les auteurs tiennent à remercier la ville de Briançon pour son engagement dans le programme Refuge LPO, et en particulier Francine DAERDEN qui a soutenue le projet et les services techniques de la ville, ainsi que les bénévoles du groupe local LPO Pays Briançonnais qui ont fait naître ce projet et l'ont accompagné (développement, inventaires, suivis naturalistes, surveillance, etc.).

Nous tenons également à remercier les observateurs bénévoles ayant mis à disposition leurs données sur la base de données en ligne de la LPO « Faune PACA » [www.faune-paca.org](http://www.faune-paca.org).

### Photos de couverture

Verger de la Schappe © Vanessa FINE, LPO PACA ; inventaire papillons © Vanessa FINE, LPO PACA ; papillon Grand Sylvain © Robert BALESTRA, LPO PACA

\*\*\*

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Introduction .....                            | 5  |
| 1. Bilan des actions menées .....             | 5  |
| 2. Diagnostic de la faune du Refuge LPO ..... | 10 |
| 3. Conclusion : perspectives .....            | 12 |
| ANNEXES .....                                 | 13 |
| Rappel de la charte des Refuge LPO.....       | 13 |
| Suivi des nichoirs .....                      | 14 |
| Espèces observées .....                       | 17 |



## Introduction

La commune de Briançon a inscrit le parc et verger de la Schappe dans le programme Refuge LPO depuis 2013, La convention qualité a été signée le 15 février 2013 et le Refuge LPO inauguré le 27 mars 2013. La convention a une durée de 5 ans. Un diagnostic et plan de gestion a été rédigé en 2014.

Afin de reconduire le Refuge LPO, un bilan est nécessaire pour analyser toutes les actions réalisées au sein du parc et ainsi vérifier si la mise en place de programme par la ville est efficace tant pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que pour la sensibilisation des citoyens à la protection de la nature et au développement durable.

## 1. Bilan des actions menées

La carte 1 présente les principaux aménagements réalisés sur le Refuge LPO. Les principales actions menées depuis la création du refuge jusqu'en 2018 sont :

- 15 février 2013 : signature de la convention ;
- 2013 : pose de nichoirs par la LPO fabriqués par la ville ;
- mars 2013 : inauguration du Refuge LPO et pose de 4 panneaux (2 posters "oiseaux des jardins" et 2 "Refuge LPO") ;
- nov. 2013 : fabrication d'un observatoire par la LPO (club nature) ;
- 2016 : projet d'Atlas de la Biodiversité Communale à Briançon ;
- 4 juin 2016 : événement « RDV au jardin » : sortie et inauguration de la carte de découverte des oiseaux de Briançon ;
- 23 juin 2016 : création d'une mare par la LPO sous forme de chantier participatif ;
- oct. 2018 : formation des agents techniques de la ville par la LPO pour s'assurer de l'implication du personnel dans le projet du Refuge LPO et de la mise en œuvre efficace des mesures d'aménagement et de gestion préconisées par le cahier des charges Refuge LPO ;
- 2017-2018 : bilan du refuge LPO à 5 ans.

De plus, des rendez-vous ont eu lieu régulièrement pour le suivi de ce Refuge, dont voici les principales dates :

- 19/11/2013 : discussion sur les travaux effectués (par le CPIE ) avec Francine DAERDEN, conseillère municipale, et Philippe MANCEAU, responsable ST espaces verts + définition des espaces à gestion différenciée (dont la prairie en rive droite de la Durance, cf. carte 1) ;
- 30/04/2014 : présentation du diagnostic et cahier des charges du Refuge LPO, discussion/validation ;
- 14/09/2015 : suivi du Refuge LPO, avec la ville de Briançon (Francine DAERDEN et Philippe MANCEAU) et le CPIE Haute-Durance/Environnement et solidarité (Bruno Spaggiari et Aurélien Guillemain) ;
- 05-06/2016 : préparation du projet "Rendez-vous au jardin" et de la mare avec la ville ;
- 22/08/2016 : visite et diagnostic de la mare, avec Philippe Manceau ;
- 23/07/2018 : suivi du Refuge LPO avec la ville de Briançon (Francine DAERDEN et Philippe MANCEAU).



Carte 1 : aménagements du Refuge LPO de la Schappe (fond BD ORTHO® © IGN)

Le tableau ci-dessous présente les actions préconisées dans le cahier des charges du refuge LPO rédigé en 2014 et validé par la ville de Briançon, ainsi que leur état de réalisation.

| Mesures préconisées   | État de réalisation   |
|---|---|
| <b>Mesures d'aménagement et de gestion</b>  |   |
| <b>A1 – Gestion des déchets</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer régulièrement les déchets dispersés dans le parc (surtout en marge des sentiers autour du plan d'eau et sous la ville en dessous de l'école des Artaillaux).</li> <li>- Gérer les eaux pluviales provenant du rempart (pour éviter que l'eau dévale la pente dans le secteur des Artaillaux et emporte les déchets...).</li> <li>- Mettre une grille à la sortie des gargouilles pour éviter que les déchets ne s'éparpillent en forêt.</li> <li>- Couvrir les gargouilles jusqu'à la Durance.</li> <li>- Remettre en état le système en bas des Gargouilles pour récupérer les déchets qui dévalent la pente et éviter qu'ils ne tombent dans la Durance.</li> <li>- Éliminer le grillage barbelé entre le parc et le bois au nord (limite le déplacement de la faune).</li> </ul> | <p>La gestion des déchets au sein du parc est un axe de travail des services techniques / CPIE. Des poubelles ont été posées.</p> <p>La LPO a organisé un chantier bénévole de nettoyage des déchets en dessous de l'école des Artaillaux, évacués par la ville.</p> <p>L'observatoire (fig. 1) créé par la LPO en 2013 a subi des incivilités répétées. Il n'est actuellement plus utilisable.</p> <p>➤ <i>PERSPECTIVE</i> : le CPIE propose de remettre en état l'observatoire sous réserve d'accord de la ville.</p> |

**A2 – Gestion des boisements et plantation de bosquets arbustifs**

- Laisser les différentes espèces d'arbres évoluer naturellement, seul les arbres pouvant présenter un danger de chute sur les lieux de fréquentation du public seront abattus et laissés au sol (dans la zone définie ci-avant en "libre évolution").
- Maintenir des espaces buissonnants en sous-bois dans certaines zones pour la nidification des passereaux (zone de "libre évolution").
- Laisser les feuilles mortes sur place. - Planter des bouquets arbustifs dans la "zone de gestion intensive" du parc (cf. fiche action A2).

Des arbres fruitiers ont été plantés dans le verger. Le verger est débroussaillé tandis que le secteur désigné en "libre évolution" (de l'autre côté de la gargouille) n'est pas débroussaillé. La plantation d'arbustes à baies n'a pas été retenue. Des arbres sous les remparts ont été coupés. Les arbres en bord de Durance sont abattus à l'automne.

**A3 – Installation de nichoirs**

- Pallier aux manques de cavités naturelles sur le site par la pose de nichoirs peut contribuer à augmenter la diversité présente (cf. fiche action A3). La ville de Briançon a d'ores et déjà fabriqué plusieurs nichoirs que le club nature LPO/CPN briançonnais a installé au parc de la Schappe. Cette action pourrait être renforcée avec l'installation d'autres nichoirs ou gîtes à mammifères.

Des nichoirs ont été réalisés par les services techniques et posés par la LPO en 2013. Fin 2018, un diagnostic a été fait par la LPO (cf. détail en annexe, fig. 2) : des nichoirs ont disparu, volés, remplacés, cassés ou non remis suite à l'abattage d'arbres.

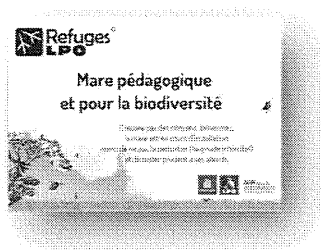
Les nichoirs ont été nettoyés par la LPO.

**➤ PERSPECTIVE :**

- envisager un suivi et un entretien régulier (idéalement annuel) des nichoirs,
- poser de nouveaux nichoirs pour les oiseaux,
- poser de nouveaux gîtes pour d'autres groupes (mammifères, insectes...).

**A4 – Création de mare**

La mare est un refuge exceptionnel dans un jardin naturel. Créer une mare, même de petite dimension, c'est partir à la découverte d'un milieu passionnant et grouillant de vie (cf. fiche action A4).



Une mare a été creusée par la LPO sous forme de chantier participatif en 2016 (participation d'une classe de l'école Joseph Chabas). Le CPIE est intervenu pour renforcer la digue aval. Le fond de la mare n'a pas été étanchéifié dans un premier temps, pour voir si l'alimentation en eau grâce à un picage sur le canal serait suffisant. Il s'avère que la gestion de l'eau est difficile dans ces conditions (fig. 3). Un modèle d'affichette a été fourni à la ville mais n'a pas été installé.

➤ **PERSPECTIVE :** Le CPIE propose d'améliorer la mare en l'étanchéifiant.

**A5 – Maintient de prairies fleuries**

Un fauchage raisonné et tardif permet de maintenir des milieux ouverts tout en favorisant les insectes et en particulier les papillons. La prairie en rive droite de la Durance, au-dessus du chemin d'accès au verger, se prête particulièrement à cette gestion différenciée. D'autres petits espaces pourraient bénéficier également d'un fauchage tardif (cf. fiche action A5).

Le secteur ciblé pour être une prairie laissée en hautes herbes n'a plus été fauché du tout et est en cours d'embroussaillage (fig. 4). La LPO a préconisé un débroussaillage annuel tardif, afin de laisser les plantes fleurir, mais limiter la concurrence des ligneux.

Un autre secteur près des bassins du parc a été laissé en hautes herbes, ce qui permet une zone refuge aux insectes (fig. 5). Ce type d'initiative est à encourager.

➤ **PERSPECTIVE :** multiplier les petites zones non tondues, favorables à la biodiversité (par exemple un cercle au pied des arbres, des taches bien délimitées au sein des pelouses).

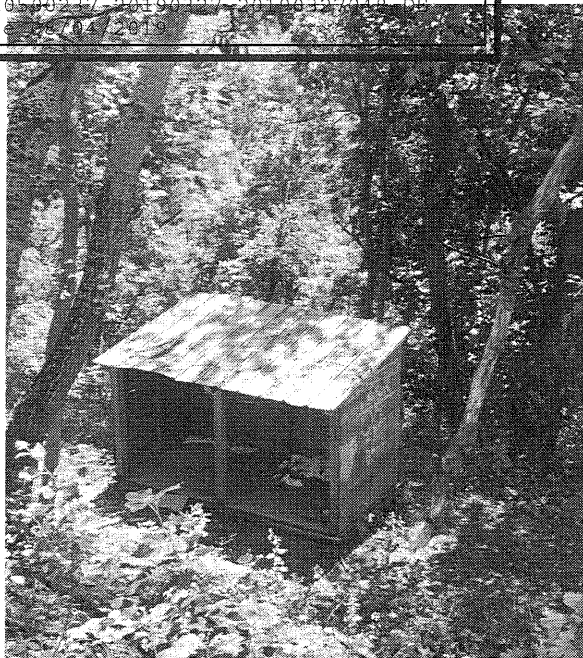


Figure 1 : observatoire dégradé



Figure 2 : suivi des niohirs

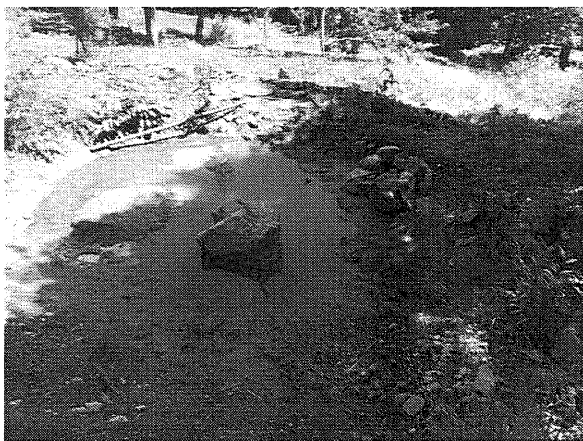


Figure 3 : mare du verger de la Schappe



Figure 4 : prairie embroussaillée

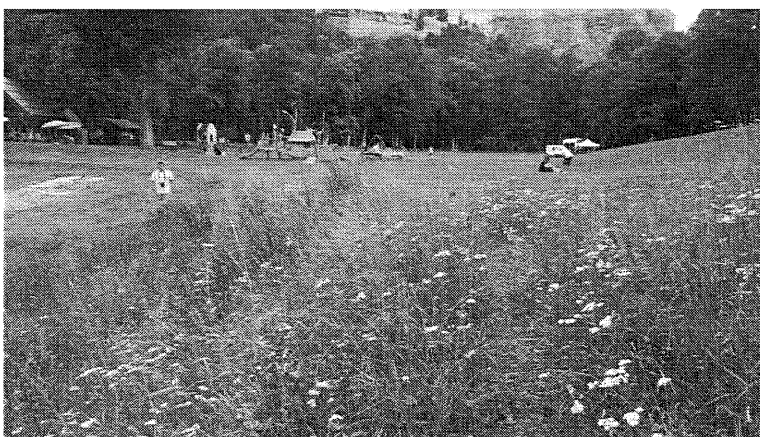


Figure 5 : partie laissée en hautes herbes près des bassins, favorables aux insectes

| Mesures préconisées   | État de réalisation  |
|---|--|
| <b>A6 – Gestion et aménagement du lac</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apposer un panneau « ne pas donner de pain aux canards » avec explications (Le système digestif des canards n'est pas adapté à l'ingestion du gluten présent dans le pain. Pensez à leur santé, ne leur donnez pas de pain, la nature leur fournit suffisamment de nourriture !).</li> <li>- Aménager un espace avec une végétation aquatique permettant l'accueil d'oiseaux et la reproduction de libellules, sur une partie du lac (cf. fiche action A6).</li> </ul> | <p>L'information concernant les canards a été glissée sur le grand panneau du parc installé en 2018 (fig. 6). Des rappels près du lac seraient souhaitables.</p> <p>Le reste du lac n'a pas été aménagé pour la biodiversité.</p> <p>Les travaux lancés en 2018 visent à transformer la plage, seule partie avec des berges en pente douce permettant aux animaux d'entrer et sortir de l'eau, en terrasses. Après discussions, le CPIE et la ville ont retenus l'idée de laisser des pentes de part et d'autre des terrasses.</p> |
| <b>A7 – Limiter le dérangement</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementer la circulation des chiens dans les vergers (Arrêté Municipal) et mettre des panneaux « chiens tenus en laisse ».</li> <li>- Éteindre les lampadaires la nuit.</li> </ul>   | <p>La mise en place d'une réglementation concernant les chiens n'est pas prévue. Les chiens sont bien présents dans le Refuge LPO, y compris dans le cœur du parc où ils sont sensés être interdits.</p> <p>La ville a prévu de revoir l'arrêté à ce sujet afin de réglementer à la fois le parc (chiens interdits) et le verger (chiens en laisse). Des panneaux seront posés. Une sensibilisation au dérangement occasionné serait un plus, en particulier près de la mare.</p>  |
| <b>Proposition d'actions pour l'axe sensibilisation / éducation</b>   |  |
| <b>P1. Formation du personnel des services techniques.</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation des services techniques à l'aménagement et l'entretien d'un espace vert favorable à la biodiversité est indispensable pour permettre le respect de la charte Refuge LPO sur laquelle la municipalité s'est engagée (cf. fiche projet P1).</li> </ul>  | <p>Une formation a été réalisée le 11 oct. 2018 par la LPO avec les agents techniques de la ville. Celle-ci a été réellement appréciée, et des pistes d'actions s'en sont dégagées.</p> <p>➤ <i>PERSPECTIVE</i> : Une seconde formation sur l'acceptation des changements de pratiques à destination des décideurs semblerait utile pour la suite.</p>   |
| <b>P2. Animations sur le site</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des animations nature peuvent être menées en divers occasion afin de faire vivre le Refuge LPO (cf. fiche projet P2).</li> </ul>   | <p>Diverses animations ont eu lieu dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Briançon en 2014 (fête de la nature au parc de la Schappe, etc.), "Rendez-vous au jardin" et le chantier participatif de la mare en 2016, « Les enfants fêtent l'été au parc de la Schappe ».</p> <p>➤ <i>PERSPECTIVE</i> : Des rendez-vous réguliers pour informer les Briançonnais de la démarche Refuge LPO au parc serait à prévoir, en pérennisant une action annuelle type "Rendez-vous au jardin" ou autre.</p>                 |
| <b>P3. Valorisation du site</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs outils peuvent être développés : panneau d'information, panneau de sensibilisation, expositions, « sentier naturaliste » fait en association avec les écoles (cf. fiche projet P3).</li> </ul>   | <p>Les deux panneaux "oiseaux des jardins" installés de façon provisoire en 2013 (fig. 7, poster sous plexi glace) seraient à refaire. La LPO PACA a transmis le fichier à la ville pour réaliser ces panneaux qui devraient être commandés prochainement.</p> <p>Des panneaux explicatifs de la gestion différenciée par milieux et/ou action seraient appréciés.</p> <p>Enfin, une information sur ce qu'est le programme Refuge LPO serait utile.</p>   |



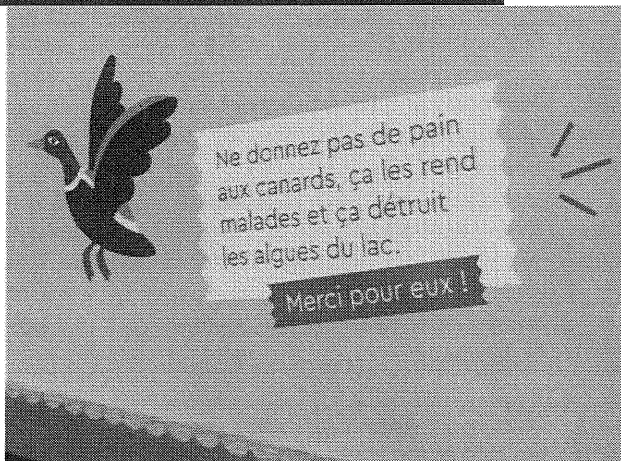


Figure 6 : info nourrissage canards sur panneau du parc

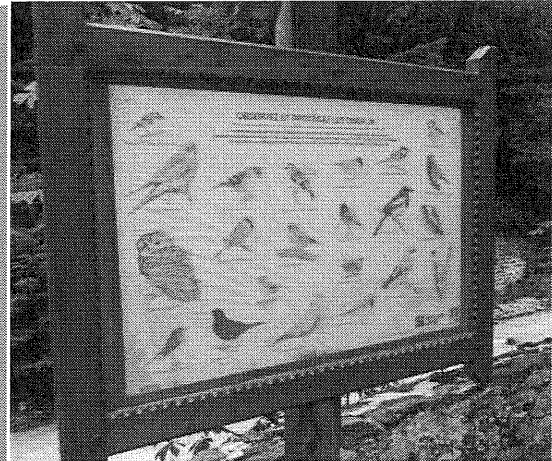


Figure 7 : poster sous plexi glace "oiseaux des jardins"

## 2. Diagnostic de la faune du Refuge LPO

Pour avoir un bilan de la faune observée dans le parc, nous avons recueilli des données sur faune-paca, une base de données qui permet à chacun, tant qu'il est inscrit sur le site, de transmettre ses observations faunistiques. Dans le cadre du Refuge LPO, nous nous efforçons de concentrer nos efforts de prospection sur ce site, avec des sorties ciblées pour inventorier les oiseaux ou les papillons en particulier. Les données disponibles nous permettent toutefois de présenter le nombre d'espèces observées sur le Refuge LPO :

De nouvelles espèces ont été observées entre 2014 et 2018, et certaines n'ont plus été revues ou bien contactées qu'une seule fois cf. tableaux en annexe). Le nombre d'espèces observées en cumulées de 2014 à 2018 est de :

- Oiseaux : 78,
- Papillons diurnes : 40,
- Mammifères terrestres: 5 + 6 chauves-souris,
- Reptiles : 3,
- une seule donnée de libellule (juillet 2014) et aucune donnée d'amphibien.
- **Figure 8 : Graphique représentant l'augmentation des connaissances des espèces d'oiseaux et de papillons diurnes au sein du parc de la Schappe**

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

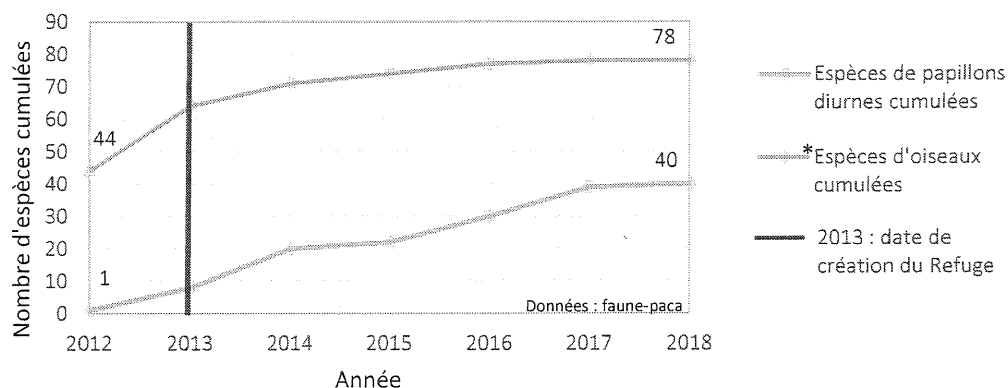


Figure 8 : Graphique représentant l'augmentation des connaissances des espèces d'oiseaux et de papillons diurnes au sein du parc de la Schappe

En 5 années, 8 nouvelles espèces d'oiseaux et 20 espèces de papillons diurnes ont été observées (fig. 8).

La LPO a mis en place un protocole de suivi par IPA (Indice Ponctuel d'Abondance). Il s'agit d'un inventaire des oiseaux vus et entendus. Dans le parc de la Schappe, 8 points de comptage ont été définis (fig. 9) afin d'avoir un échantillonnage des différents types de milieu. À chaque point, l'observateur s'arrête et prend entre 5 et 10 minutes pour relever ce qu'il observe et entend. L'objectif serait de mener ce suivi tous les ans avec 4 passages dans l'année pour avoir un suivi efficace : aux alentours du 25 mars, du 25 avril, du 25 mai et du 10 septembre. A terme ce suivi permettra d'avoir un indicateur de l'évolution des populations.

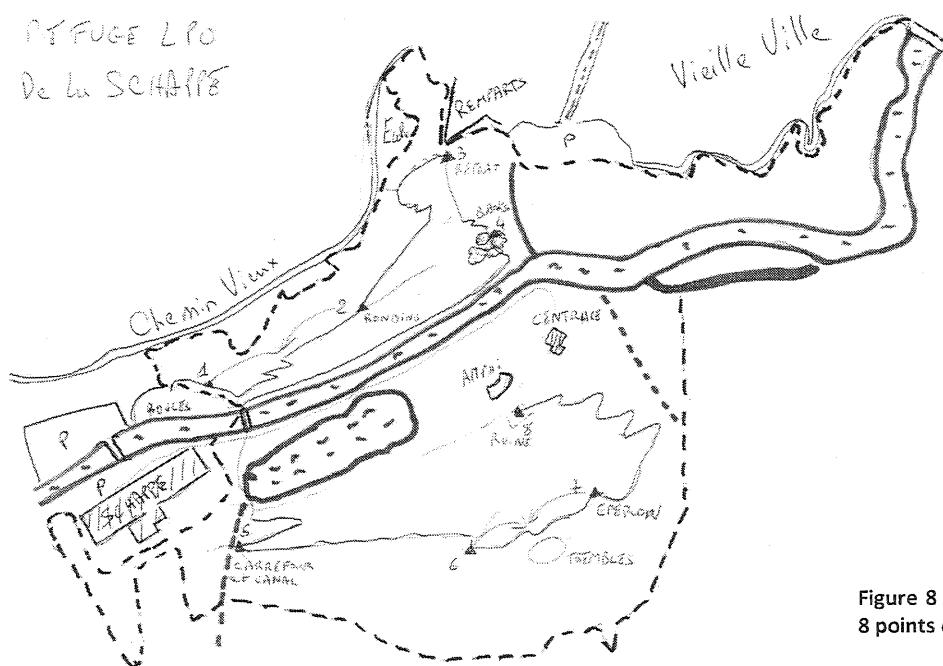


Figure 8 : localisation des 8 points de suivi IPA

Au terme des 5 années du Refuge LPO du parc et verger de la Schappe, le bilan dressé montre une **très bonne connaissance des espèces d'oiseaux présentes** et une assez bonne connaissance pour les autres groupes faunistiques. Des découvertes sont probablement encore à faire concernant les papillons et autres insectes, en particulier dans le jardin du gouverneur qui n'a pas été prospecté et présente un fort potentiel. En effet, le périmètre du Refuge LPO inclue dorénavant et déjà ce jardin bien que le cahier des charges établi lors de la création du Refuge n'en tenait pas compte. Ce point sera à améliorer si le Refuge est prolongé.

Le bilan quinquennal montre aussi que des actions ont été mises en place, mais que toutes ne sont pas achevées. La formation des agents techniques menée fin 2018 a mis en évidence un manque d'information des agents des espaces verts sur ce qu'est un Refuge LPO et leur rôle à jouer dans ce projet. Une plus forte collaboration entre la LPO et l'ensemble des agents des espaces verts pour mener les actions ensemble est à envisager.

La convention « Refuge LPO » sur le site du « Parc et verger de la Schappe » avait été signée pour la période 2013-2017. Au terme de la présente évaluation du « Refuge LPO », la LPO constate que **la charte est respectée** et propose la reconduction du Refuge en vue de poursuivre les actions. C'est maintenant à la ville de se positionner sur sa **volonté ou non de reconduire le Refuge LPO** pour qu'une nouvelle proposition technique et financière soit établie et une nouvelle convention signée. Ce renouvellement de convention pourrait prendre la forme d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour donner à chacun une meilleure visibilité et pérenniser les actions entreprises ensemble pour valoriser le Refuge LPO.

Les actions proposées pour la suite du Refuge LPO sont essentiellement les suivantes (non exhaustives) :

- suivi par IPA et suivi des niochirs durant la saison de reproduction,
- poursuite des inventaires, en particulier secteur du jardin du gouverneur,
- point sur la gestion du jardin du gouverneur et présentation du Refuge LPO au service du patrimoine,
- intervention du CPIE pour remettre en état l'observatoire et améliorer la mare en l'étanchéifiant,
- nettoyage annuel des niochirs par la ville,
- pose de nouveaux niochirs pour les oiseaux et de gîtes pour d'autres groupes (mammifères, insectes...),
- multiplier les petites zones non tondues, favorables à la biodiversité,
- débroussaillage annuel tardif du secteur de prairie en cours d'embroussaillage en bord de Durance,
- proposition d'une seconde formation sur l'acceptation des changements de pratiques à destination des décideurs,
- mise en place d'animations régulières (lors de "Rendez-vous au jardin" par exemple),
- mise en place de panneaux d'information sur les différentes actions de gestion différenciées (pour qu'elles soient comprises par tous) et de sensibilisation aux règles de bonne conduite pour les visiteurs (chiens, nourrissage des canards...),
- réalisation de panneaux "oiseaux des jardins" en remplacement des posters sous plexiglace, voir réalisation d'un panneau Refuge LPO informatif.



## Rappel de la charte des Refuge LPO

En créant un Refuge LPO, je m'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur mon Refuge et à respecter les principes suivants :

### **Principe 1 : Je crée les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages**

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

### **Principe 2 : Je renonce aux produits chimiques**

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

### **Principe 3 : Je réduis mon impact sur l'environnement**

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

### **Principe 4 : Je fais de mon Refuge un espace sans chasse pour la biodiversité**

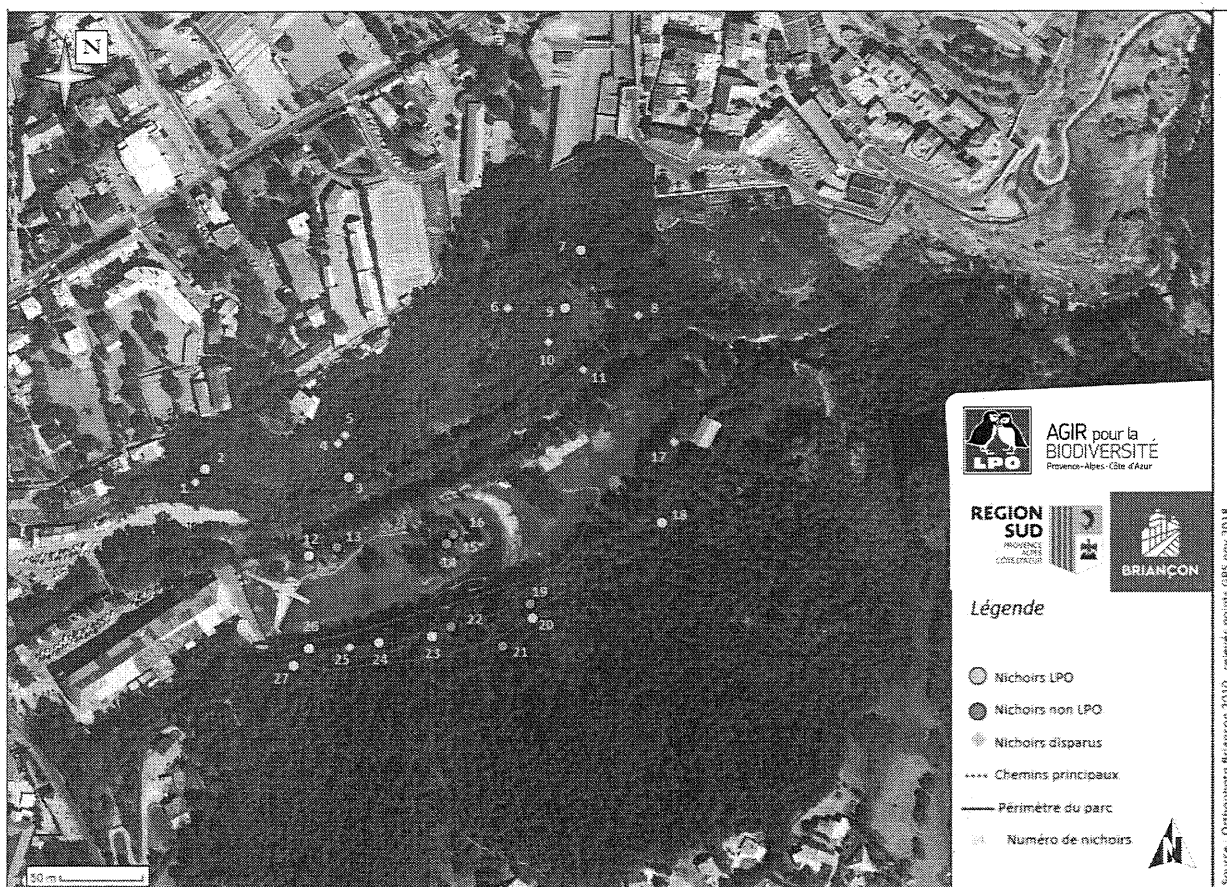
- En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais

En 2013, des nichoirs fabriqués par la ville ont été placés par la LPO avec le club nature.

En novembre 2018, un inventaire des nichoirs a été réalisé sur 2 journées. Tous les nichoirs n'ont pas été retrouvés et certains non placés par la LPO ont été cartographiés (carte 2). La disparition de certains nichoirs et certainement due à la coupe d'arbres (notamment près des remparts), ou au vol.

12 nichoirs installés par la LPO ont été recensés (contre 21 installés), et 8 autres nichoirs non LPO ont été comptés.

Le 5 décembre 2018, des bénévoles LPO sont allés voir les nichoirs pour vérifier leur occupation et pour les nettoyer afin de leur permettre d'accueillir de nouvelles nichées au printemps prochain. Sur les 12 nichoirs de la LPO, 10 ont été occupés par des oiseaux (Mésanges, Sittelles torche-pot, Grimpereau...), 1 par un nid de guêpes et 1 sans trace d'occupation. L'opération est assez longue et difficile car il faut grimper aux arbres à l'aide de cordes. Certains nichoirs ont été déplacés et redescendus à hauteur d'échelle afin de faciliter le nettoyage pour les autres années.



Carte 2 : Nichoirs du parc et verger de la Schappe, relevés par la LPO en nov. 2018 (BD ORTHO®© IGN)

AR Prefecture

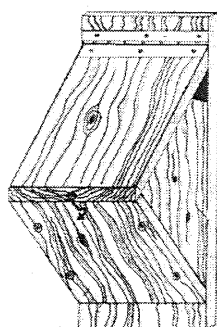
005-210500237-20190327-20190327048 DE  
Reçu le 04/04/2019 Type de nichoir  
nichoir

|    |                      | Occupation | Occupation | Autres commentaires   |
|----|----------------------|------------|------------|---|
|    |                      | OUI        | NON        |   |
| 2  | Mésange huppée       | √          |            | Nid d'oiseau, quelques plumes prélevées pour identification       |
| 3  | Grimpereau           |            | x          | Pas de trace d'occupation   |
| 7  | Sittelle torchepot   | √          |            | Occupé par une Sittelle (trou enduit)                             |
| 9  | Mésange charbonnière | √          |            | Nid d'oiseau (espèce ?), puis de frelons, puis de guêpes          |
| 12 | Mésange              |            | x          | Nid de guêpes, déplacé.   |
| 18 | Grimpereau           | √          |            | Pas de nid mais un œuf (de Roitelet huppé selon Eliane Dupland)   |
| 20 | Mésange              | √          |            | Nid déplacé sur un Pin sylvestre (bien caché à hauteur d'échelle) |
| 23 | Mésange              | √          |            | Nid d'oiseau, espèce ? Déplacé                                    |
| 24 | Grimpereau           | √          |            | Nid de Grimpereau ?   |
| 25 | Mésange              |            |            | Nichoir non accessible  |
| 26 | Mésange              | √          |            | Nid d'oiseau, espèce ?  |
| 27 | Sittelle torchepot   | √          |            | Nichoir non accessible mais trou enduit donc la Sittelle à niché  |

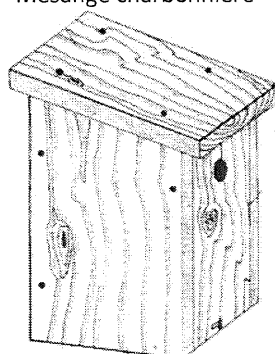
Tableau 2 : Bilan des nichoirs du parc de la Schappe fin 2018

Illustration de différents types de nichoirs retrouvés au parc de la Schappe :

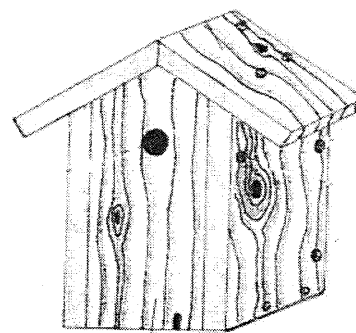
Grimpereau



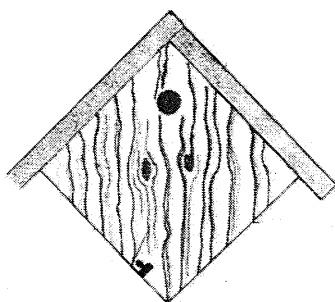
Mésange charbonnière



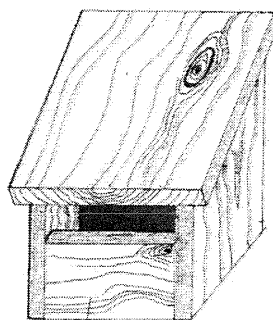
Mésange huppée



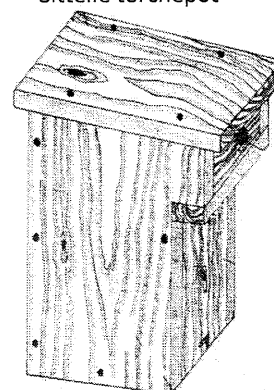
Mésange bleue



Rouge-gorge familier



Sittelle torchepot



AR Prefecture

005-210500287-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

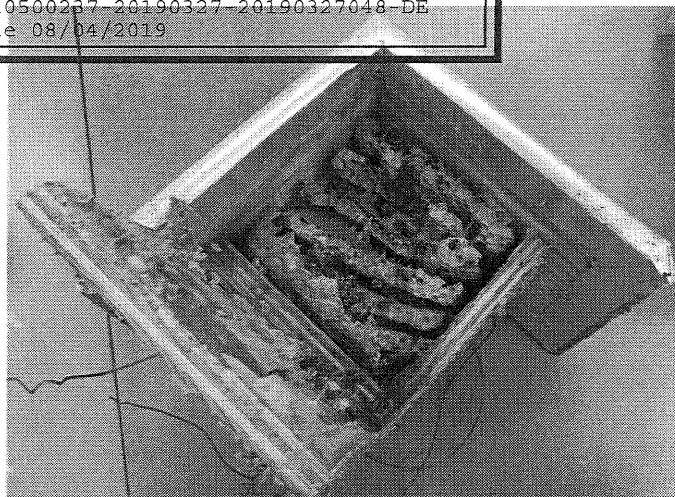


Figure 9 : Nichoir à mésange occupé par un nid de guêpes.

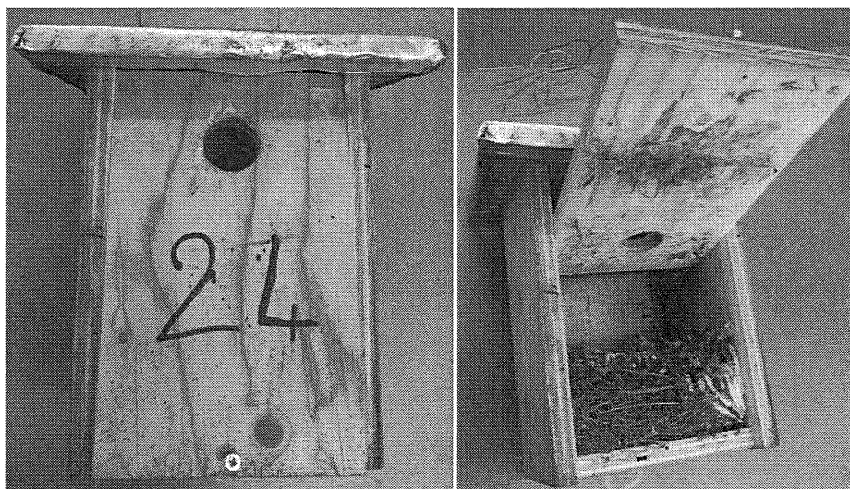


Figure 10 : Nichoir à mésange sans doute occupé par une mésange

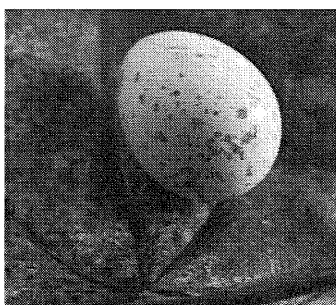


Figure 11 : Œuf de Roitelet huppé (source Eliane Dupland) retrouvé dans un nichoir à Grimpeur

Les données des espèces présentes sur le Refuge LPO sont extraites de faune-paca pour la période 2014 à 2018.

| Espèce                      | Année d'observation | Espèce                    | Année d'observation |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Accenteur alpin             | 2014-2018           | Hirondelle rustique       | 2013-2018           |
| Aigrette garzette           | 2006                | Martinet à ventre blanc   | 1984                |
| Alouette des champs         | 2013                | Martinet noir             | 2014-2018           |
| Bec-croisé des sapins       | 2014 ou ant.        | Merle noir                | Ant.2014-2018       |
| Bergeronnette des ruisseaux | 2014-2018           | Mésange à longue queue    | Ant.2014-2018       |
| Bergeronnette grise         | 2014-2018           | Mésange bleue             | Ant.2014-2018       |
| Bondrée apivore             | 2005                | Mésange boréale           | 2004-2018           |
| Bouvreuil pivoine           | 2009-2018           | Mésange charbonnière      | 2003-2018           |
| Bruant fou                  | 2006-2018           | Mésange huppée            | 2002-2018           |
| Bruant jaune                | 2014                | Mésange noire             | 2003-2018           |
| Canard colvert              | 2014-2018           | Mésange nonnette          | 2012-2018           |
| Canard de Barbarie          | 2013                | Milan royal               | 2016                |
| Canard hybride              | 2013                | Petit-duc scops           | 2017                |
| Chardonneret élégant        | 2014-2018           | Pic épeiche               | 2011-2018           |
| Chevalier guignette         | 2014 ou ant.        | Pic épeichette            | 2013-2015           |
| Chocard à bec jaune         | 2018                | Pic noir                  | 2013-2014           |
| Chouette hulotte            | 2017                | Pic vert                  | 2006-2018           |
| Cinle plongeur              | 2014-2018           | Pie bavarde               | 2013-2018           |
| Circaète Jean-le-Blanc      | 2014-2018           | Pigeon biset domestique   | 2011-2018           |
| Corneille noire             | 2013                | Pigeon ramier             | 2014-2018           |
| Épervier d'Europe           | 2014-2018           | Pinson des arbres         | 2003-2018           |
| Faucon crécerelle           | 2015                | Pinson du Nord            | 2014                |
| Fauvette à tête noire       | 2014-2018           | Pouillot de Bonelli       | 2003-2018           |
| Fauvette des jardins        | 2015                | Pouillot fitis            | 2013                |
| Geai des chênes             | 2014-2018           | Pouillot siffleur         | 2003-2016           |
| Gobemouche gris             | 2016                | Pouillot véloce           | 2003-2018           |
| Gobemouche noir             | 2016                | Roitelet à triple bandeau | 2013-2014           |
| Grand Corbeau               | 2012-2017           | Roitelet huppé            | 2013-2015           |
| Grand-duc d'Europe          | 2014-2018           | Rougegorge familial       | 2003-2018           |
| Grimpereau des bois         | 2006/2013           | Rougequeue à front blanc  | 2013-2018           |
| Grimpereau des jardins      | 2014-2018           | Rougequeue noir           | 2013-2018           |
| Grive draine                | 2014-2018           | Serin cini                | 2013-2018           |
| Grive litorne               | 2006                | Sittelle torchepot        | 2002-2018           |
| Grive musicienne            | 2014 ou ant.        | Tarin des aulnes          | 2013-2018           |
| Grosbec casse-noyaux        | 2015/2018           | Tichodrome échelette      | 2014-2018           |
| Guêpier d'Europe            | 2015                | Tourterelle turque        | 2013-2018           |
| Héron cendré                | 2004                | Troglodyte mignon         | 2002-2018           |
| Hirondelle de fenêtre       | 2014-2018           | Venturon montagnard       | 2014 ou ant.        |
| Hirondelle de rochers       | 2014-2018           | Verdier d'Europe          | 2014 ou ant.        |

Tableau 3 : Liste des 78 espèces d'oiseaux observées dans le Refuge LPO (source : faune-paca)

| Espèces                                  | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|------|------|------|------|------|
| Lézard à deux raies (L. vert occidental) | x    |      |      | x    | x    |
| Lézard des murailles                     | x    |      |      | x    | x    |
| Vipère aspic                             | x    |      |      |      |      |

Tableau 4 : Liste des 3 espèces de reptiles observées dans le parc sur 5 ans



AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

| Espèces de mammifère non volant | Année d'observation | Espèces de chauves-souris | Année d'observation |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Chevreuil européen              | 2014                | Molosse de Cestoni        | 2014                |
| Ecureuil roux                   | 2014/2018           | Noctule de Leisler        | 2017                |
| Lièvre d'Europe                 | 2014                | Oreillard sp.             | 2014                |
| Renard roux                     | 2014                | Pipistrelle commune       | 2014                |
| Sanglier                        | 2018                | Pipistrelle de Kuhl       | 2017                |
|                                 |                     | Vespère de Savi           | 2014                |

Tableau 5 : Liste des 5 espèces de mammifères non volants et 6 de chauve-souris observées dans le Refuge LPO sur 5 ans

| Espèces / année d'observation               | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|
| Apollon                                     | x    | x    |      |      |      |
| Argus bleu céleste                          |      |      |      | x    |      |
| Argus de l'héliantheme                      |      |      |      | x    |      |
| Argus frêle                                 |      |      | x    | x    |      |
| Argus vert                                  |      |      |      | x    |      |
| Aurore                                      | x    |      |      | x    |      |
| Azuré commun                                | x    |      | x    | x    |      |
| Azuré des cytises                           |      |      |      | x    |      |
| Azuré d'Escher (A. du plantain)             | x    |      |      |      |      |
| Belle dame                                  |      | x    |      | x    |      |
| Bleu-nacré (Argus bleu-nacré)               |      |      | x    |      |      |
| Citron                                      | x    |      |      |      | x    |
| Cuivré fuligineux                           |      |      |      | x    |      |
| Cuivré mauvin (C.flamboyant)                |      | x    |      |      |      |
| Demi-Argus                                  |      |      | x    | x    |      |
| Demi-deuil                                  |      |      | x    |      | x    |
| Flambé                                      | x    |      |      | x    |      |
| Fluoré                                      | x    |      |      |      |      |
| Gazé  | x    |      |      |      |      |
| Grand Sylvain                               |      |      | x    |      |      |
| Hépérie du carthame                         |      |      | x    |      |      |
| Hespérie du dactyle                         |      |      |      |      | x    |
| Lucine                                      |      |      |      | x    |      |
| Machaon                                     | x    |      | x    |      |      |
| Marbré de Freyer (Piéride des biscuitelles) |      |      | x    |      |      |
| Mégère (Satyre)                             |      |      |      | x    |      |
| Mélitée orangée                             |      |      |      | x    |      |
| Petite Tortue                               | x    |      |      |      |      |
| Piéride de la moutarde                      | x    |      | x    |      |      |
| Piéride de la rave                          |      |      | x    |      | x    |
| Piéride de l'arabette                       |      |      |      | x    |      |
| Piéride de l'ibéride                        | x    |      |      |      | x    |
| Piéride du chou                             | x    |      |      |      |      |
| Piéride du navet                            | x    |      |      |      | x    |
| Procris (Fadet commun)                      |      | x    |      | x    |      |
| Robert-le-diable (C-Blanc)                  | x    |      | x    |      | x    |
| Soucis                                      |      | x    |      |      |      |
| Sylvain azuré                               |      |      | x    |      |      |
| Sylvaine                                    | x    |      | x    |      |      |
| Thècle des nerpruns                         | x    |      |      |      |      |

Tableau 6 : Liste des 40 espèces de papillons diurnes observées dans le Refuge LPO sur 5 ans

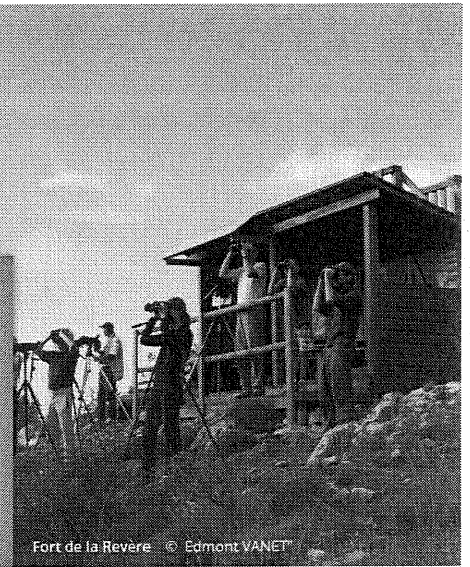
AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327048-DE  
Reçu le 08/04/2019

# La LPO PACA

une association  
au service de  
la biodiversité

Mobilisation  
écocitoyenne  
sur le territoire



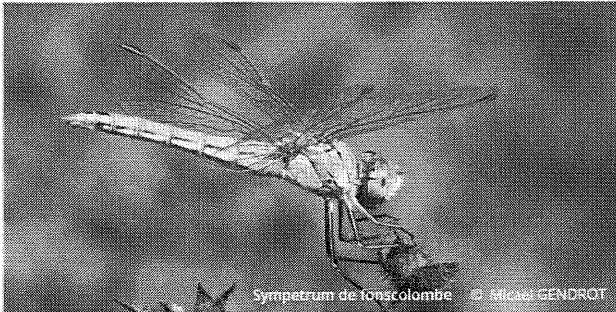
Fort de la Révere © Edmont VANET

Éducation à  
l'environnement



Sortie scolaire avec une classe de CP © LPO PACA

Formation en  
environnement



Sympetrum de l'ost-colombe © Michaël GENDROT

Expertise en  
environnement



Suivi télémétrique © Jean François VIDAL

Protection  
et gestion  
de la nature



Accueil du public par un agent © RNR de la PACA Benjamin KABOUCHE

Retrouvez-nous sur : [paca.lpo.fr](http://paca.lpo.fr)

LPO PACA, Villa Saint-Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 HYERES  
Tél. : 04 94 12 79 52 - Courriel : [paca@lpo.fr](mailto:paca@lpo.fr)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

